



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE Lot 3 937 989 (adresse projetée 763, rue des Chardonnerets)

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme décrite ci-dessous, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 7 octobre à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet, au 99, rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, à 19 h 30.

Demande présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 763, rue des Chardonnerets à Mont-Saint-Hilaire, soit le lot 3 937 989 au cadastre du Québec. Celle-ci a pour but d'autoriser la construction d'une résidence d'une hauteur de 9,90 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit, pour la zone H-50, une hauteur maximale de 9,50 mètres, permettant ainsi une dérogation de 0,40 mètre.

Cette demande a pour but d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 octobre prochain ou encore en transmettant ses commentaires par écrit à compter du jour de la publication du présent avis jusqu'au 7 octobre 2024 à 16 h, à l'adresse suivante : derogation.mineure@villemsh.ca. Tous les commentaires reçus seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

Notez que la séance du conseil sera diffusée en direct sur YouTube ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE

Ce 18 septembre 2024

(S) *Michel Poirier*

MICHEL POIRIER
GREFFIER ADJOINT